



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-30 du 04 mars 2015

**OBJET - Coopération pour la création d'une
plateforme de co-compostage**

Rapporteur : M. Pierre Leroy

Le 04 mars 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 février 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 38 de la délibération n°2015-13 à la délibération n°2015-19
37 pour les délibérations n°2015-20 et 2015-21
38 de la délibération n°2015-22 à la délibération n°2015-32

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 44 pour les délibérations n°2015-13, 15 à 19, 22, 24 à 26, 28 à 30
43 pour les délibérations n°2015-14, 20, 21, 31 et 32
39 pour la délibération n°2015-23
26 pour la délibération n°2015-27

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (se retire pour les délibérations n°2015-20 et 21), Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avait donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Bruno DAVANTURE à Mme Nicole GUERIN
M. Romain GRYZKA à Mme Catherine MUHLACH
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Régis JOUFFREY
Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement et de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'adoption par la Conseil Général des Hautes-Alpes du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) en date du 09 avril 2013 qui prévoit que les prescriptions du Schéma Départemental de gestion et de valorisation des déchets de l'assainissement collectif et non collectif soient applicables au Département des Hautes-Alpes,

Considérant la politique de développement durable de valorisation des sous-produits de l'assainissement, de réduction et de valorisation des déchets des ménages lancée par la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant la réflexion portée par la Communauté de Communes du Briançonnais de mise en place d'une plateforme de co-compostage destinée à recevoir la totalité des boues d'épuration, les déchets verts et éventuellement les bio-déchets du et hors territoire communautaire,

Considérant l'intérêt partagé par le Conseil Général, par les autres Collectivités du nord du Département et la volonté de s'engager dans une démarche de coopération dans ce domaine,

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents en date du lundi 16 février 2015,

Vu l'avis de la Commission Technique, Environnement Développement Durable du 3 mars 2015,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le principe de réalisation d'une plateforme de co-compostage (boues de station d'épuration, bio-déchets, déchets verts) mutualisée sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais,
- S'inscrit dans une démarche de coopération entre les communautés de communes du nord du Département, le Pays du grand Briançonnais, et le Conseil Général des Hautes-Alpes, pour mener à bien la réflexion sur ce projet.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 06 MARS 2015